

VU DE LOING

Un concert pour un voyage

Le vendredi 11 mars, à 20 heures, dans l'amphithéâtre du lycée agricole du Chesnoy, Emilie Hedou donnera un concert de soul et rythm'n'blues. Les bénéfices seront reversés au profit du voyage d'étude des élèves de la section européenne. Du 18 au 21 avril, huit élèves vont découvrir Dublin. L'an prochain, ils seront 23 à bénéficier d'un séjour analogue. L'organisation de cet événement vient compléter d'autres actions comme une tombola (le premier lot est un VTT) et la vente de gâteaux. Pour le concert, les tarifs sont de 2 € (lycéen), 4 € (étudiant) et 8 € (adulte).

90 NOUVELLES FAMILLES ACCUEILLIES À CEPOY



PRÉSENTATION. Projets. La municipalité et les associations cepoyennes ont accueilli, dimanche dans la salle polyvalente, les nouveaux habitants afin de leur présenter l'éventail des activités de la commune. « Je vous invite à aller voir nos commerçants afin de les aider à vivre. Quant à notre offre médicale, elle s'étoffe avec trois postes et demi de médecins généralistes, une pharmacie, un kinésithérapeute et un cabinet d'infirmiers », a présenté le maire, Jean-Paul Schouleur. Quant aux projets, la bibliothèque sera installée dans ses nouveaux locaux courant du premier semestre. Il sera alors temps de débiter l'agrandissement de la salle polyvalente. ■

Montargis → Vivre sa ville

RESSOURCE ■ Des voix s'appuient sur le rapport Calia pour dénoncer la gestion de la Lyonnaise depuis 30 ans

La bataille de l'eau a commencé

Avant de penser à la suite, les opposants à la Lyonnaise comptent bien étudier à la loupe ce qui a été fait depuis 1987.

Jean-Baptiste Dos Ramos
jean-baptiste.dosramos@centrefrance.com

L'avenir de la gestion de l'eau potable dans l'agglomération montargoise s'annonce comme une bataille entre des camps aux ambitions variées : entre la gauche radicale (Montargis, Amilly, Châlette, Pannes) qui milite pour une régie publique de l'eau, le groupe Europe-écologie-lesVerts (via les « Assises de l'eau ») et l'Association des usagers de l'eau qui veulent eux aussi peser sur le débat, l'Agglomération montargoise et la Lyonnaise des eaux qui sont arrivées à un tournant de leur histoire commune.

La multinationale est liée au territoire depuis plus de 30 ans et a en charge aujourd'hui la production et la distribution sur les cinq plus grosses communes de l'agglomération (Montargis, Châlette, Amilly, Villemandeur et Pannes). Le contrat arrive à son terme le 1^{er} juillet 2017. À l'heure de dresser le bilan de ces trois décennies, les opposants à la Lyonnaise s'appuient sur le rapport du cabinet Calia, audit financier commandé par l'Agglo, pour justifier quelques-uns de leurs griefs.

■ **Des comptes disparus.** C'est le curieux constat effectué par le cabinet Calia Conseil : « Les investigations conduisent à constater l'impossibilité de Lyonnaise des eaux à justifier de l'intégralité des produits et charges déclarées : les comptes d'exploitation ne sont pas disponibles avant 1994 pour la production d'eau et avant 1997 pour la distribution ».

« Avant la loi Mazeaud de 95, on n'avait pas obligation de présenter des comptes. Ça ne veut pas dire qu'on ne tenait pas de comptes », se défend Olivier Lack, le directeur de l'agence de la Lyonnaise à Amilly. « Nous avons les comptes, mais nous ne sommes plus en mesure de présenter tous les justificatifs. De 1995 à aujourd'hui, ça semble une période suffisante pour apprécier ce qui a été fait. »

Manque de transparence, pour les communistes

Ce manque de transparence dénoncé par les élus communistes



CONTRAT. Après avoir soldé les comptes avec la Lyonnaise, l'Agglo devra rapidement étudier l'après-2017. ILLUSTRATION

est également reproché au président de l'AME, Jean-Pierre Door, qui a évoqué, lors du dernier conseil d'agglomération, une réunion de négociation organisée peu avant avec la Lyonnaise. « C'est scandaleux que les maires n'aient pas été associés. C'est un accord au rabais qui se fait dans le dos de la population », a ainsi lancé l'élu montargois Bruno Nottin.

■ **Au moins 1,2 million d'euros de travaux pas réalisés.** Derrière le terme barbare de « provision de renouvellement » se cache un montant, perçu par la Lyonnaise auprès des usagers (sur la période qu'a pu étudier le cabinet), censé servir aux travaux nécessaires au fonctionnement

des ouvrages. Calia a constaté que les sommes non dépensées étaient comprises entre 1,2 et 1,8 million d'euros. Un montant que, selon les communistes, la Lyonnaise doit rendre avec la fin du contrat.

« Contractuellement, on estime qu'on ne doit rien », rétorque Olivier Lack. « Cette somme correspond par contrat à une garantie de continuité de service ». Un peu à l'image d'un régime d'assurance. Même si, comme le fait remarquer le rapport Calia, « la loi sur l'eau de 2006 prévoit dorénavant en fin de contrat la restitution à la collectivité des provisions de renouvellement patrimonial non dépensées ».

■ **A qui appartient les comp-**

teurs ? Du côté de la Lyonnaise, on estime que l'agglomération doit payer pour récupérer les compteurs (de 12 ans d'âge moyen, dont une partie doit être changée). C'est ce que l'on appelle en terme juridique un bien de reprise. Soit une addition salée de 431.000 €.

Impossible, jugent les élus communistes, qui voient au contraire dans ces compteurs des biens de retour, qui doivent être remis gratuitement à la collectivité. Les Verts, eux, demandent aux élus d'obtenir « la reprise des compteurs au plus bas prix ».

■ **Des frais de personnel élevés.** 1,4 million d'euros de charge salariale, soit 28 « équivalents-temps plein » et 36 % des

charges totales. C'est trop, estiment les opposants, qui réclament, là encore, plus de contrôle. Le cabinet Calia, plus prudent, a estimé que l'effectif « semble important au regard de la taille du service », après avoir remarqué de la part de la Lyonnaise « une absence d'habitude de contrôle ».

« Contractuellement, on ne doit rien », explique le directeur de la Lyonnaise

« Nous n'avons rien à cacher », répond Olivier Lack, assurant ne pas être opposé à la surveillance de la Lyonnaise par un comité de pilotage composé d'élus et d'associations ou d'usagers.

Si du côté du délégataire, on souhaite « regarder vers l'avenir », ses détracteurs n'ont, semble-t-il, pas soldé les comptes. « Cette bataille politique, on va la mener », promet le maire de Châlette, Franck Demaumont (Front de gauche). « Mais il y aura aussi une bataille technique et juridique. Je ne peux pas croire que le préfet va laisser passer cet avenant (le n° 10, voté à l'agglo le 28 janvier, formalisant le bilan du contrat avec la Lyonnaise). Il faut qu'il le défère à la Chambre régionale des comptes ! Il faut que l'histoire du contrat soit reconstituée et mette en évidence ce qui a été fait des provisions pour renouvellement, ce qu'il en est de la propriété des compteurs et des frais de personnel mis à la charge de la concession ». ■